

VILLE DE VALENÇAY · PRÉSENTATION AUX ÉLUS

Reconstruction de 2 ponts sur le Nahon

Rue Duchesse de Dino

Le projet validé, le chantier en cours et les aménagements de voirie associés

Octobre 2026

MAÎTRE D'OUVRAGE



VILLE DE
VALENÇAY

Ville de Valençay
4 rue de Talleyrand
36600 Valençay

MAÎTRE D'ŒUVRE

*Sologne
Ingénierie*

Sologne Ingénierie
7 rue de Beauce
41600 Lamotte-Beuvron

Objet de la présentation

Après la réunion publique du 19 janvier 2026, le conseil municipal a validé la reconstruction complète des deux ouvrages de la rue Duchesse de Dino. Les études ont été finalisées, les entreprises retenues et le chantier a démarré à l'été 2026.

Cette présentation rappelle le projet retenu, fait le point sur le chantier et expose les propositions d'aménagement de voirie qui accompagnent la mise en service des ponts.

1

Le projet retenu

Deux ouvrages neufs : principe de reconstruction, dimensions, aspect final

2

Le chantier

Planning, chiffres clés, entreprises et partenaires

3

La mise en service

Double sens, limitation à 3,5 t, circulation sur et entre les ponts

4

La rue des Templiers

Carrefour à feux, régulation de la vitesse, écluse et chicane

5

L'environnement

Protection du Nahon pendant le chantier, préservation de la faune

Deux ouvrages à reconstruire sur le Nahon



Ouvrage d'art n°1 – pont sur le bief (bras du Nahon), vers la rue de l'Abreuvoir



Ouvrage d'art n°2 – pont sur le Nahon, depuis la RD 960



Structure métallique et voûtains

Deux ponts anciens de même conception



Réseaux suspendus

Canalisations accrochées sous les tabliers



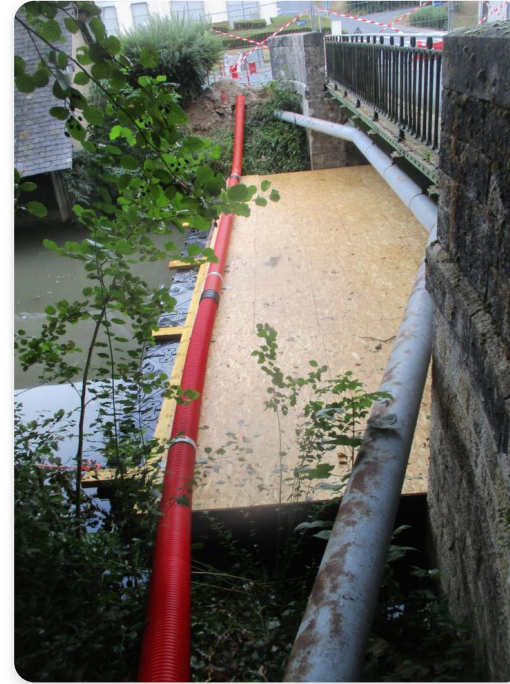
Reconstruction totale

Solution validée par la Ville

Des ponts vétustes



Intrados d'un ouvrage : voûtaines dégradées et structure métallique corrodée



OA1 : canalisation suspendue

- **Voûtaines en briques dégradés** et corrosion de la structure métallique
- **Garde-corps et poutres latérales** en fin de vie
- **Canalisations suspendues** aux ouvrages, exposées aux chocs et aux crues
- **Capacité et sécurité** non conformes aux usages actuels



Une réparation n'est plus envisageable

La reconstruction totale des deux ouvrages a été retenue : mise aux normes de sécurité, préservation du caractère patrimonial et amélioration de la circulation.

Le principe de reconstruction validé



Dépose des tabliers

Démolition des tabliers métalliques et des voûtains existants

1



Fondations par micropieux

En retrait des culées existantes

2



Tablier neuf

Poutres préfabriquées béton armé (OA1) et précontraintes (OA2)
Dalle béton
Etanchéité et couche de roulement

3



Garde-corps et réseaux

Garde corps métallique type 1 à barreaudage vertical
Corniche métallique intégrée.
Passage des réseaux derrière la corniche.

4

Dimensions des ouvrages neufs

6,80 m

Largeur totale du tablier

5,80 m

Largeur roulable entre garde-corps

13,20 m

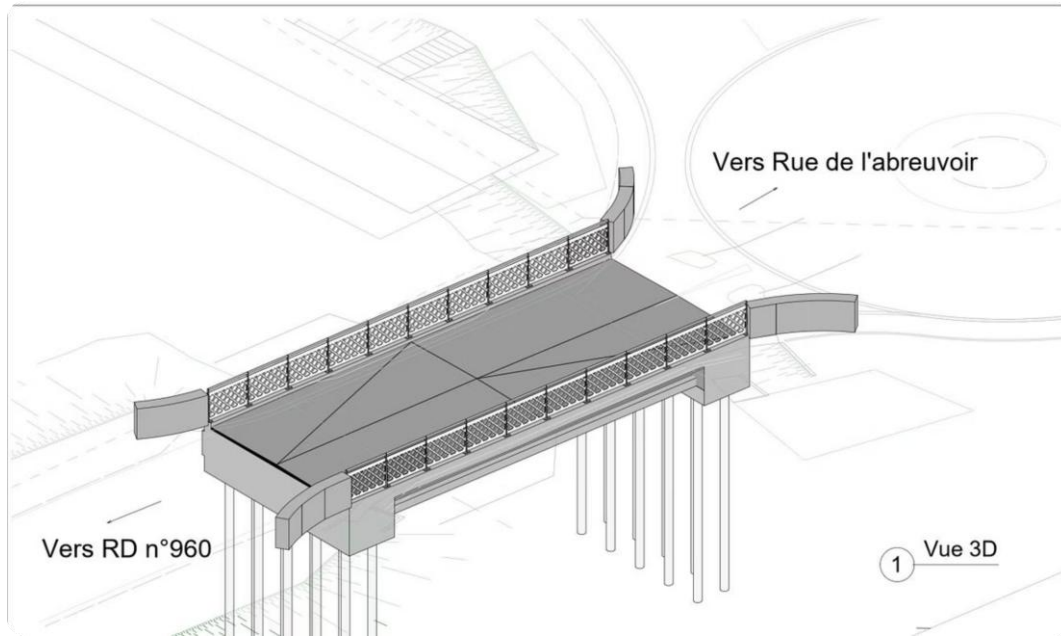
Longueur de l'OA1 (pont sur le bief)

25,00 m

Longueur de l'OA2 (pont sur le Nahon)

Plan de principe reconstruction des 2 ponts

Ouvrage d'art n°1 – pont sur le bief

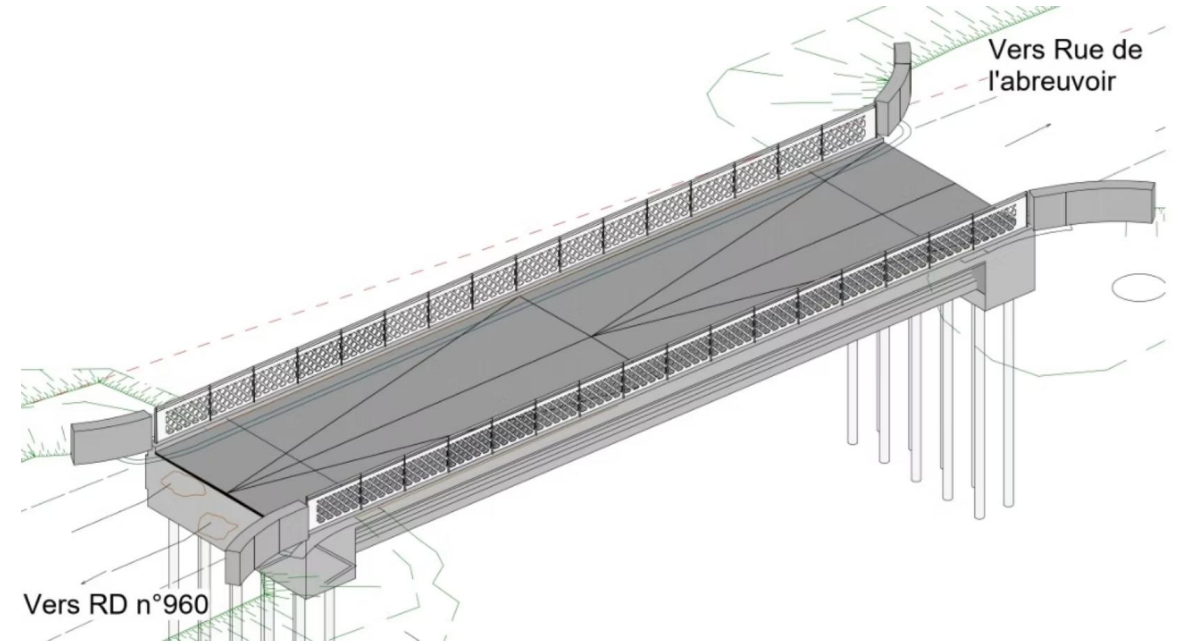


Longueur 13,20 m · largeur 6,80 m

Relie la RD 960 à la rue de l'Abreuvoir – fondations sur micropieux

Nota : garde corps non contractuel

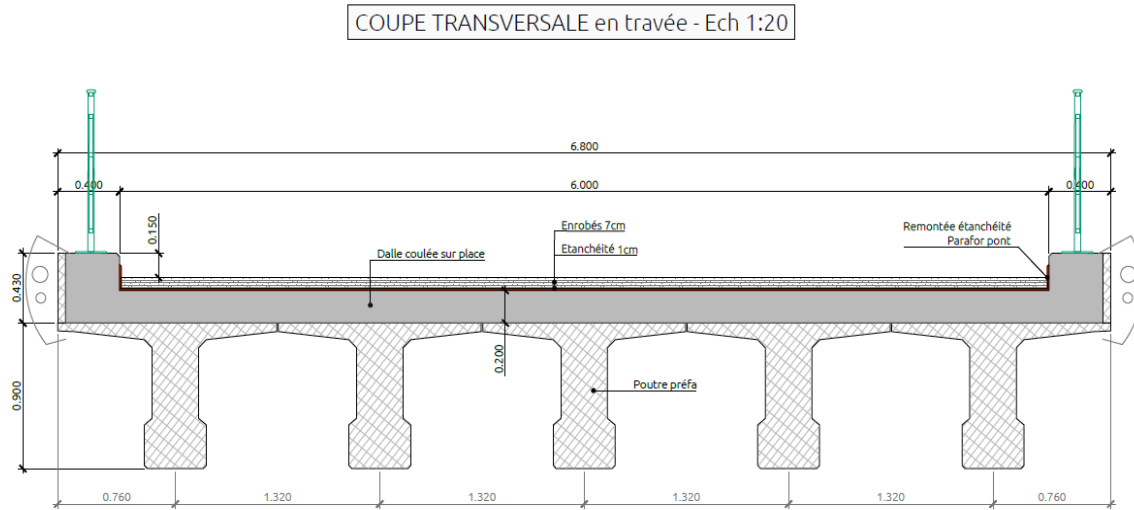
Ouvrage d'art n°2 – pont sur le Nahon



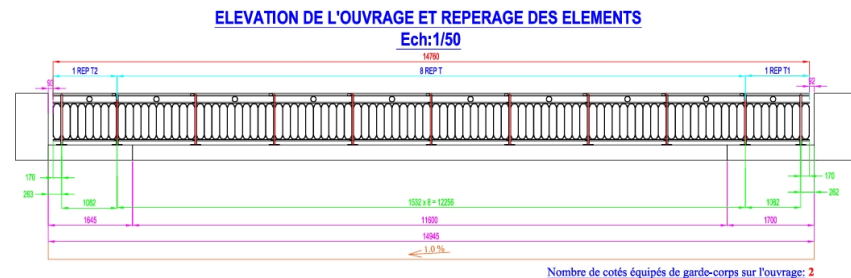
Longueur 25,00 m · largeur 6,80 m

Relie la RD 960 à l'OA1 – fondations sur micropieux

La structure du nouveau tablier – OA 2 – OA 1



Coupe transversale type (OA2) – largeur 6,80 m, roulable 5,80 m



Coupe longitudinale (OA1) – 13,20 m



Poutres préfabriquées précontraintes (OA 2)

Poutres juxtaposées, dalle de compression coulée en place



Étanchéité et roulement

Chape d'étanchéité et couche de roulement de 4 à 5 cm,
profil en toit ($\approx 2\%$)



Appuis sur micropieux

Culées reprises en sous-œuvre, murs en retour conservés ou reconstruits



Garde-corps et corniches

Barreaudage vertical ; corniche integrant les réseaux

Un planning de réalisation

1

Études et consultation

1er semestre 2026

Finalisation des études, consultation des entreprises et attribution des marchés

2

Préparation du chantier

Été 2026

Installation, panneau de chantier, dévoiement provisoire des réseaux suspendus

3

Travaux

Août → décembre 2026 (5 mois)

Dépose des tabliers, micropieux, tabliers neufs, garde-corps et réseaux définitifs

4

Mise en service

Fin 2026

Réception des ouvrages



Le panneau de chantier en place rue Duchesse de Dino – chantier en cours, interdit au public

Les chiffres clés du chantier

750 000 €

Montant des travaux (TTC)

5 mois

Durée prévisionnelle du chantier

2 ouvrages

Reconstruits en une seule opération

3,5 t

Limitation de tonnage à la mise en service



Entreprises attributaires

- Groupement EST OUVRAGES / VERNAT (GVTP)
- Travaux de génie civil, ouvrages d'art et voirie
- Marché attribué à l'issue de la consultation du 1er semestre 2026



Partenaires

- Projet réalisé avec le soutien du Cerema
- Soutien de l'État – Préfecture de l'Indre
- Ville de Valençay, Maître d'Ouvrage



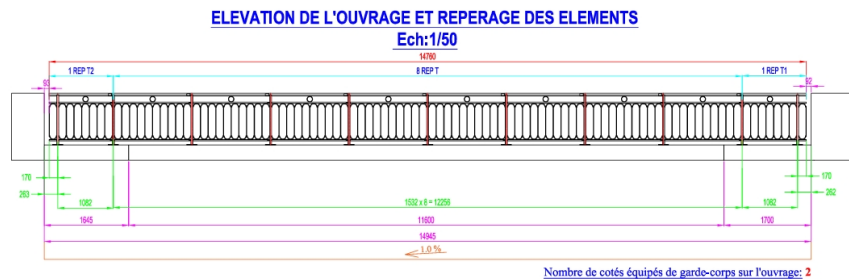
Maîtrise d'œuvre

- Sologne Ingénierie – Lamotte-Beuvron
- Études de conception et d'exécution, suivi du chantier
- Études de voirie associées (rue des Templiers)

L'ouvrage terminé : l'aspect attendu



Photo de référence – ouvrage de même conception (garde-corps barreaudage vertical sur corniche)



Garde-corps à barreaudage vertical

Motif classique Type 1 rappelant les garde-corps architecturés des ponts existants



Corniches intégrées

Les canalisations réimplantées sont masquées par la corniche : aucun réseaux apparents



Coloris : rouge “Valençay”

Palette harmonisée avec l'environnement urbain et naturel

La protection du milieu naturel durant le chantier



Platelage de protection et réseaux déviés au-dessus du Nahon



Protection du cours d'eau

Platelage continu au-dessus du Nahon pendant la dépose : ni gravats ni matériaux dans la rivière



Réseaux déviés provisoirement

Eau, électricité déviés et maintenus pendant toute la durée des travaux



Chantier clôturé

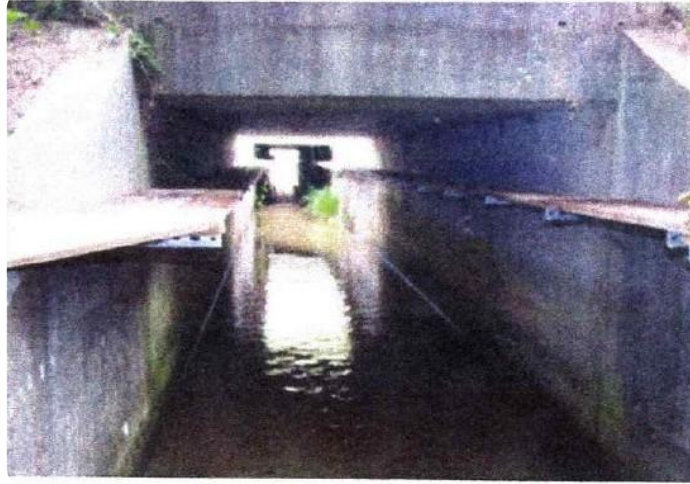
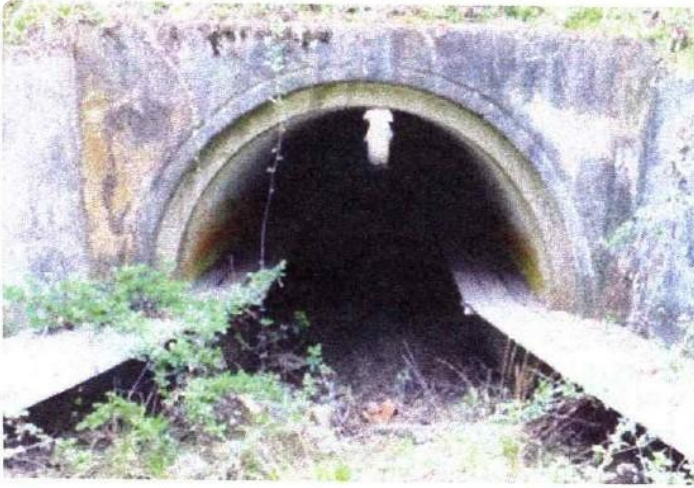
Accès réservé aux entreprises autorisées ; stockage des produits et engins à l'écart des berges



Remise en état des berges

Nettoyage et remise en état des abords et de la végétation en fin de chantier

La préservation de la faune



Sous les ouvrages existants : exemples type d'espaces utilisés par les loutres



Espèces protégées

Les loutres présentes sur le site sont protégées.
Les ouvrages neufs reconstituent des gîtes sous les tabliers. (chauve-souris)



Refuges en bois

Empilements de planches créant des cavités pour l'hibernation



Refuges en brique

Briques équipées de plaques métalliques perforées, fixées aux structures



Corniches et interstices

Espaces ménagés sous le tablier et dans les culées comme zones de repos

La mise en service des ouvrages



Une circulation à double sens



Une limitation à 3,5 t
Une Vitesse limitée à 20 km/h

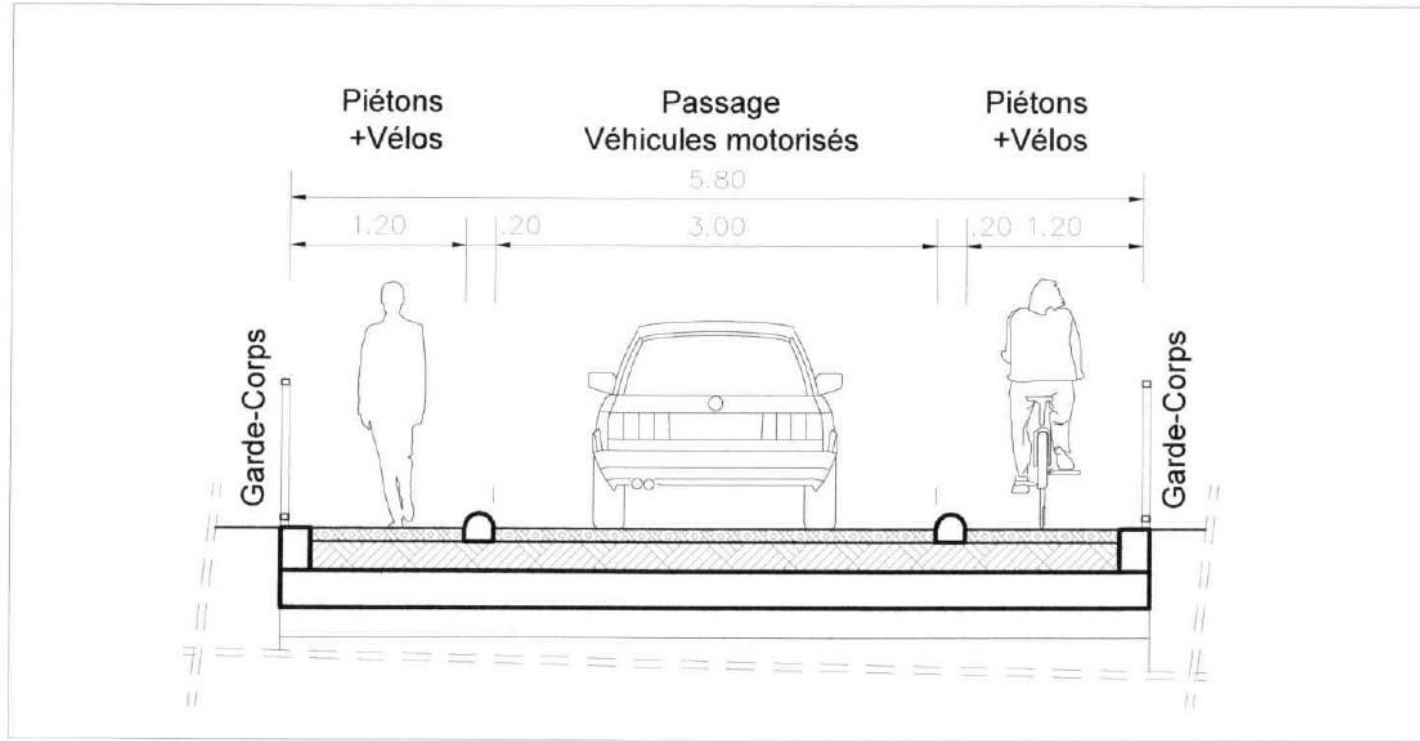


Une priorité aux modes doux

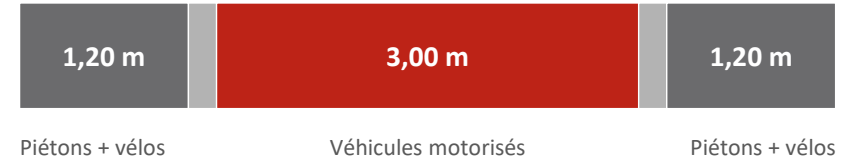
Objectif : un itinéraire apaisé et sécurisé entre la RD 960 et le centre-ville, pour tous les usagers.

La circulation sur les 2 ouvrages

Coupe sur Ouvrage OA1 & OA2



Largeur de chaussées sur ouvrage

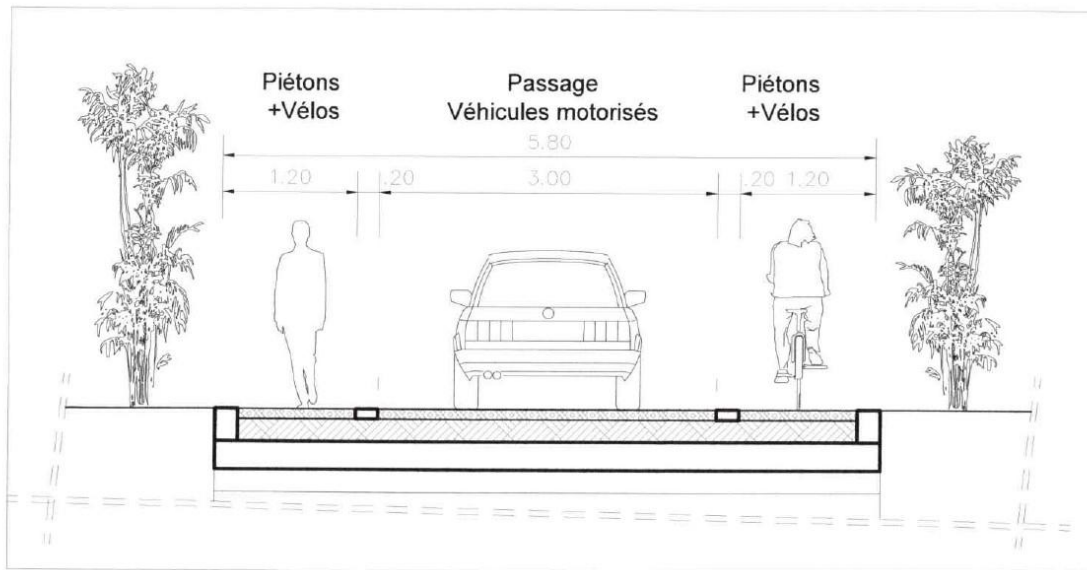


- **Une file de véhicules** sur l'ouvrage : voie de 3,00 m, croisement impossible sur le pont
- **Bandes latérales de 1,20 m** réservées aux piétons et aux cyclistes, de chaque côté
- **Séparation de 0,20 m** (bordure basse ou marquage) entre la voie et les bandes
- **Garde-corps** à barreaudage vertical de part et d'autre, sur corniche

Coupe sur ouvrage OA1 & OA2 – plan Sologne Ingénierie P02, septembre 2026, éch. 1/50

La circulation entre les 2 ouvrages

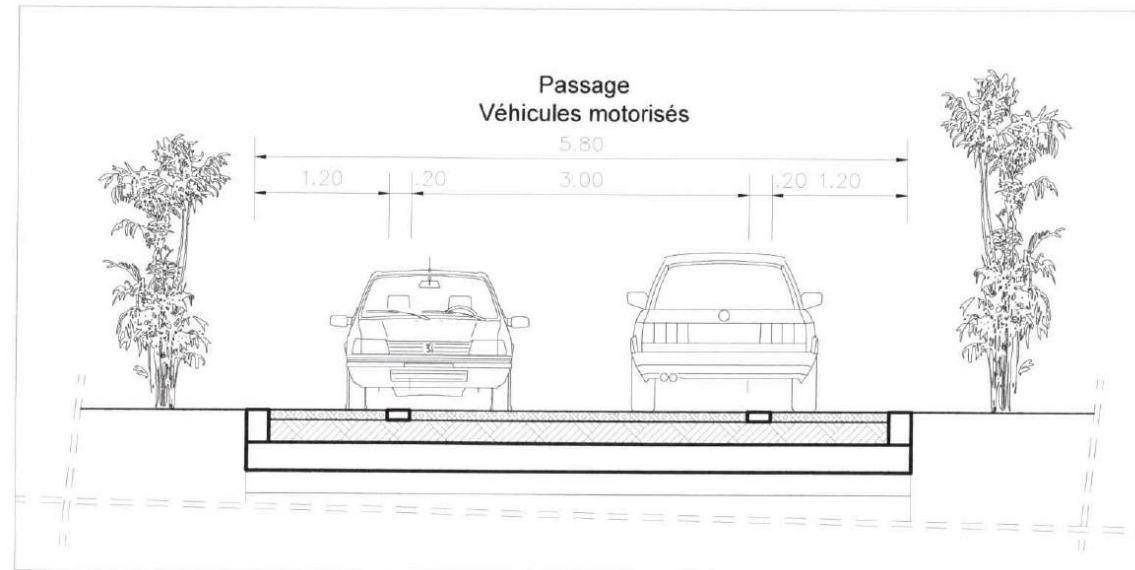
Coupe Section Courante entre Ouvrages



En présence de piétons ou de cyclistes

Les véhicules restent sur la voie centrale de 3,00 m ; les rives de 1,20 m sont laissées aux modes doux

Coupe Section Courante entre Ouvrages

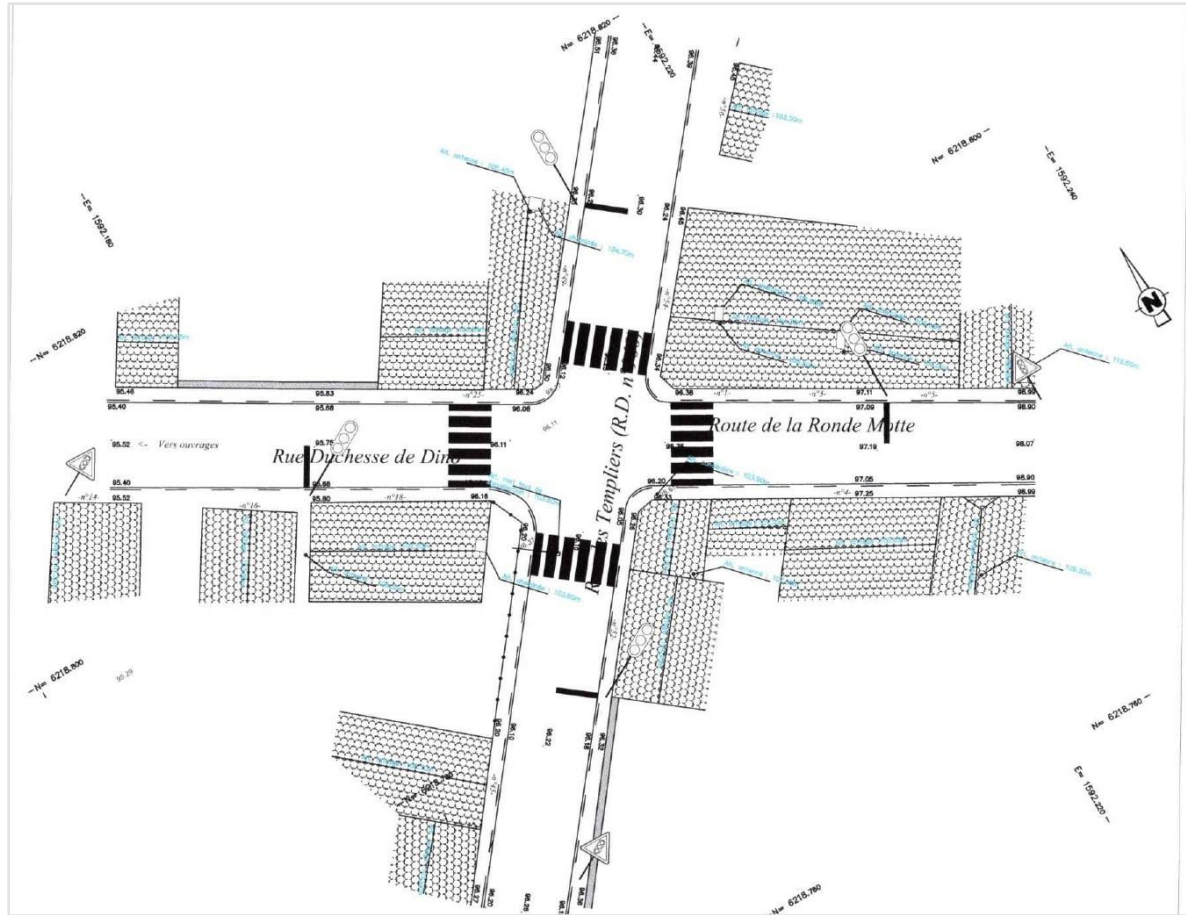


Croisement de deux véhicules

Utilisation de toute la largeur de 5,80 m, à vitesse réduite 20 km/h : le croisement se fait entre les ponts, jamais sur l'ouvrage

Plans Sologne Ingénierie P03 et P04 – septembre 2026, éch. 1/50 – principe de chaussée partagée (voie centrale banalisée, Cerema)

Le carrefour rue des Templiers – rue Duchesse de Dino



Aménagement d'un carrefour à feux – plan Sologne Ingénierie P05.2, octobre 2026, éch. 1/250

1

Un carrefour à feux tricolores (intelligents)

Régulation des quatre branches : rue des Templiers (RD), route de la Ronde Motte, rue Duchesse de Dino



Passages piétons sur chaque branche

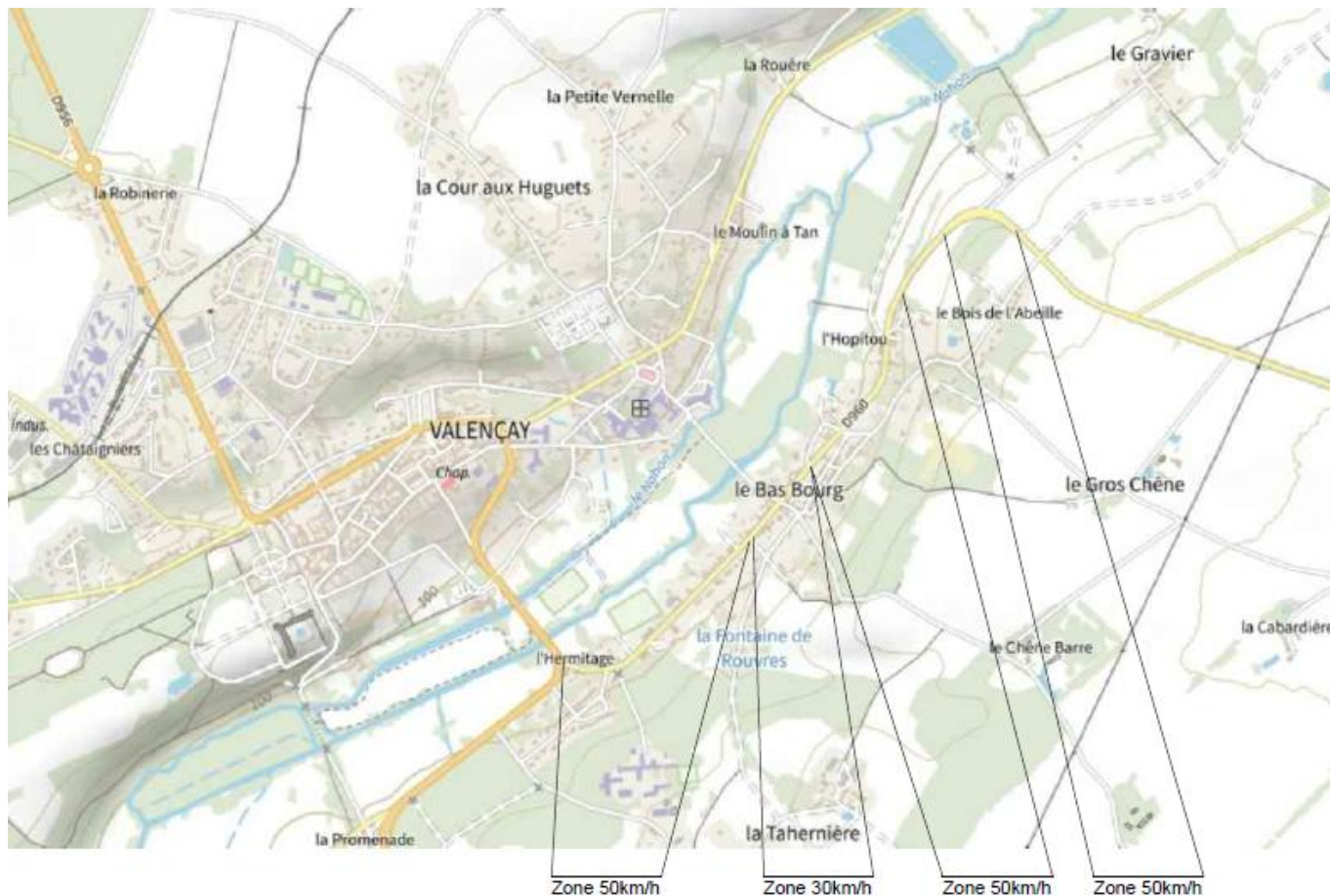
Traversées protégées par les feux, en lien avec les bandes piétons/vélos des ponts



Un accès sécurisé aux ouvrages

Mouvements tournants vers la rue Duchesse de Dino régulés
vitesse réduite à 20 km/h rue Duchesse de Dino
Vitesse réduite à 30 km/h rue des Templiers

La rue des Templiers : régulation de la vitesse



Vue générale de la section – plan Sologne Ingénierie P03, octobre 2026



Une zone 30 dans le Bas Bourg

Traversée apaisée au droit des habitations et de l'accès aux ponts



Des zones 50 en amont et en aval

Rue des Templiers transition progressive depuis les entrées d'agglomération

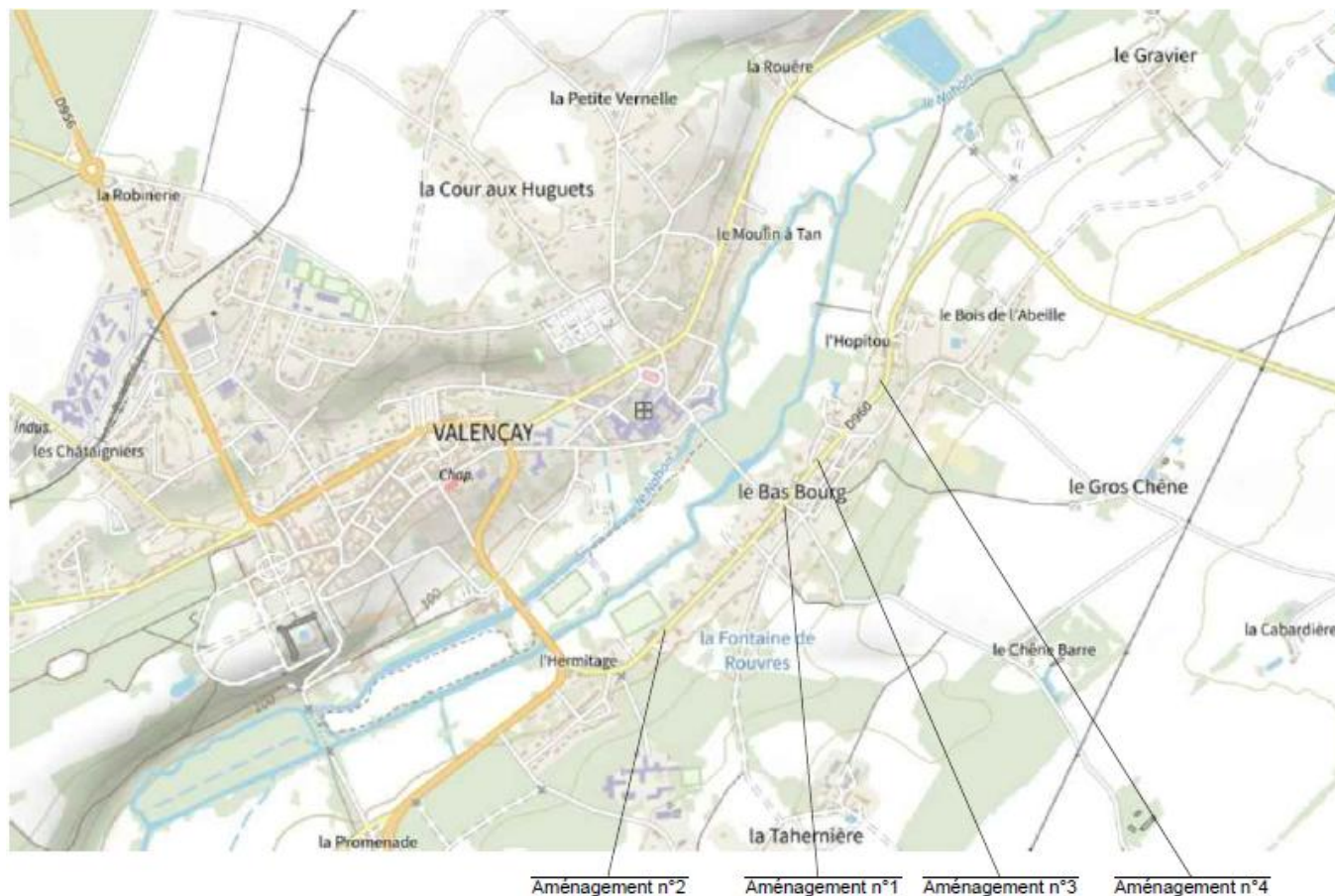


Des aménagements pour faire respecter la vitesse

Écluse et chicane en entrée de zone 30, signalisation renforcée

Commentaire : extension de la zone 50 RD 960

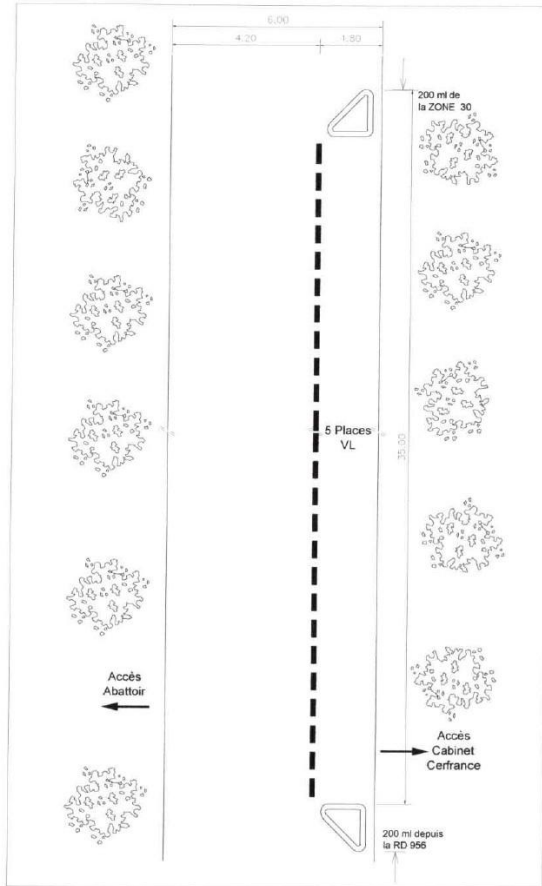
Le projet d'aménagement de la rue des Templiers



Implantation des aménagements – plan Sologne Ingénierie P04, octobre 2026

- 1 Carrefour à feux**
Rue des Templiers – rue Duchesse de Dino
- 2 Écluse**
Au droit des abattoirs municipaux
- 3 Chicane**
Entrée de zone 30, rue Millepertuis
- 4 Aménagement complémentaire**
Emplacement panneau clignotant

Exemple d'aménagement : une écluse



Plan P06 – oct. 2026, éch. 1/100



Rétrécissement à une voie

Chaussée réduite à 4,20 m sur le tronçon :
passage alterné des véhicules, vitesse
cassée



5 places de stationnement

Bande de 1,80 m en longitudinal pour
stationnement
Trottoir végétalisé interdit au
stationnement



Une position choisie

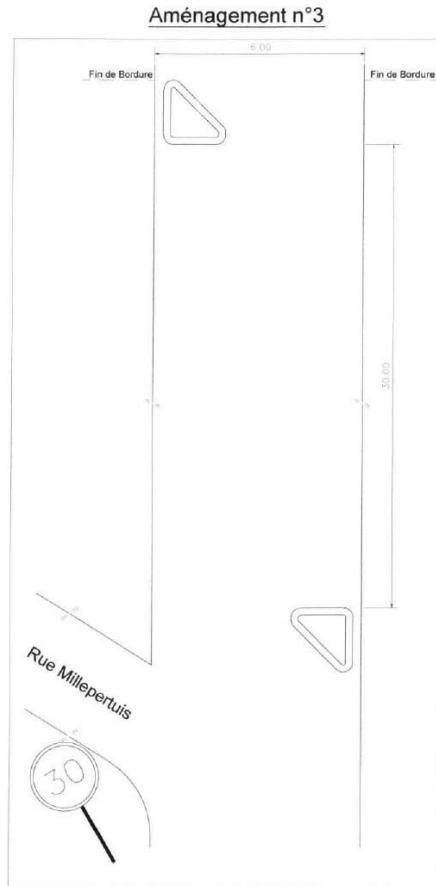
À 200 m de l'entrée de zone 30 et à 200 m
de la RD 956 : lisible pour l'automobiliste



Accès maintenus

Accès à l'abattoir et au cabinet Cerfrance
conservés de part et d'autre

Exemple d'aménagement : une chicane



Plan P07 – oct. 2026, éch. 1/100



Un déport de trajectoire

Bordures alternées de chaque côté : le véhicule doit dévier, ce qui réduit la vitesse



Chaussée de 6,00 m conservée

Largeur maintenue entre bordures : pas de gêne pour les véhicules de service et matériels agricoles



Entrée de zone 30

Panneau de zone 30 implanté à l'entrée de la chicane, côté rue Millepertuis



Compatible avec les modes doux

Les trottoirs et cheminements piétons sont conservés le long de l'aménagement

Ce qui est validé, et la suite

Validé et en cours de réalisation

- ✓ Reconstruction totale des deux ouvrages : tabliers neufs sur micropieux
- ✓ Profil roulant de 5,80 m : voie de 3,00 m et bandes piétons/vélos de 1,20 m
- ✓ Circulation à double sens, limitation à 3,5 t, priorité aux modes doux
- ✓ Garde-corps à barreaudage vertical type 1 avec corniche masquant les réseaux
- ✓ Mesures de protection du Nahon pendant le chantier et refuges pour la faune
- ✓ Chantier engagé : août → décembre 2026, 750 000 € TTC

Prochaines étapes

- 1 **Achèvement des travaux**
jusqu'en décembre 2026
- 2 **Réception et mise en service des ouvrages**
fin 2026
- 3 **Arrêtés de circulation**
double sens, 3,5 t, zone 30, zone 20
- 4 **Décision sur les aménagements de la rue des Templiers**
carrefour à feux intelligents, écluse, chicane, alarme vitesse
- 5 **Mise en service des aménagements retenus**
1er semestre 2027
- 6 **Information des riverains**
avant la mise en service

Merci de votre attention

Place à vos questions



Ville de Valençay
Maître d'ouvrage
4 rue de Talleyrand – 36600 Valençay

*Sologne
Ingénierie*

Sologne Ingénierie
Maître d'œuvre
7 rue de Beauce – 41600 Lamotte-Beuvron